

PROGRAMME D'IMMIGRATION AU CANADA ATLANTIQUE (PICA)

GUIDE PAR ÉTAPES POUR LES CANDIDATS

1 APPROBATION

1. Vous recevez une offre d'emploi d'un employeur désigné au titre du PICA.
2. Vous serez mis en contact avec les services d'établissement pour élaborer un plan d'établissement.
3. Envoyez votre plan d'établissement à votre employeur désigné; une demande d'approbation sera envoyée à la province.
4. Vous recevrez un certificat d'approbation provincial.
5. Vous pourriez recevoir une lettre de recommandation pour l'obtention d'un permis de travail (si un permis de travail est exigé).



Communautés francophones au Canada atlantique! Les organismes d'établissement francophones offrent des services de qualité en français, où que vous vous installiez.

2 DEMANDE D'IMMIGRATION

1. Envoyez la demande de résidence permanente (RP), le certificat d'approbation et les autres documents à IRCC.
2. IRCC examine et traite votre demande de RP.
3. Présentez une demande pour l'obtention d'un permis de travail pendant le traitement de votre demande de RP (au besoin).
4. Si votre demande est approuvée, vous pouvez déménager au Canada atlantique et y travailler.
5. Obtenez l'aide de votre employeur et d'un fournisseur de services d'établissement, au besoin.

